

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'U.F.R. DU 10 NOVEMBRE 2011
par les élus de la liste *Humanités et Collégialité*

Affaires pédagogiques : l'examen des maquettes annoncé dans l'ODJ (réajustements pour l'offre de formation 2012-2015) est reporté.

1. Résultats des élections étudiantes au Conseil d'UFR (collège dit « des usagers ») : 6 nouveaux élus, tous de l'UNEF (liste unique).

2. Approbation du CR officiel du précédent Conseil plénier (30 sept. 2011)

Observations : sur le point n° 5 (décharges), V. Castellotti demande qu'on ajoute sa remarque après l'intervention de Ph. Chardin, en faveur d'un élargissement de la réflexion à l'ensemble des tâches ; sur le point n° 1 (bilan-emplois rentrée 2012), E. Gavaille signale une formulation impropre : « l'université réussit à délivrer des *diplômes* d'agrégation », à corriger en « réussit à emmener des étudiants jusqu'au *concours* de l'agrégation ».

Moyennant ces corrections, le CR est approuvé.

3. Projets de développement des nouvelles missions de l'UFR L&L

Cécile Goï, Sabrina Ferrara et Julien Ouvrard présentent, à l'aide d'un power-point, le résultat du travail sur les nouvelles missions de l'UFR (venues s'ajouter aux missions déjà existantes) proposées par le directeur : valorisation des formations et intégration des nouveaux étudiants (déléguée responsable : S. Ferrara) condition étudiante (délégué responsable : J. Ouvrard), insertion professionnelle des étudiants (déléguée responsable : C. Goï).

- S. Ferrara : pour cette rentrée 2011, on a réalisé des affichages d'information, des réunions d'accueil plus complètes, et mis en place un dispositif d'« assistance étudiants ». Pour 2012, en plus de cela, de la participation au salon des lycéens et de la « Journée portes ouvertes », on envisage une réunion sur l'insertion professionnelle (pilotee par C. Goï), la rédaction d'une brochure UFR plus attractive, un travail sur internet, des vidéos de témoignages ou de cours types, une publicité dans les lycées (diffusée au moyen de clés USB). S. Ferrara présente l'architecture du site envisagée (avec ses divers onglets).

- J. Ouvrard présente la réflexion sur la condition étudiante : d'abord, il faut une meilleure information sur la rentrée, la médecine préventive, les aides financières, les possibilités de réorientation, le fonctionnement de l'université, la citoyenneté étudiante. Un questionnaire sur les conditions d'études a été diffusé [pas de précisions sur le nombre d'étudiants questionnés ni sur le nombre de réponses dépouillées]. Résultats de cette enquête : les étudiants jugent que les effectifs sont trop importants en TD ; que les attentes des enseignants ne sont pas toujours claires aux yeux des étudiants ; que ceux-ci n'ont aucune vision des débouchés ; ils déplorent aussi la grande difficulté, voire l'impossibilité de combiner travail et études à cause des règles trop strictes qui conditionnent l'autorisation de dispense d'assiduité ; enfin, ils estiment qu'il n'y a pas de réel contrôle continu.

- C. Goï enfin aborde la question de la professionnalisation. Les actions engagées sont : la construction d'un « réseau collaboratif » ; un projet de compétences afin d'aider les étudiants à identifier les « compétences transversales » qu'ils ont su développer, afin de « visibiliser » celles-ci. En revanche, les stages sont bien repérés comme une « première empreinte professionnelle ».

- A l'issue de la présentation, le débat est ouvert. P. Dubois soulève quatre points : 1°) il demande quels sont les liens avec le SUIO ; 2°) il convient avec J. Ouvrard que les règles sur l'assiduité et

l'obtention d'un statut d'étudiant-salarié sont trop strictes ; 3°) il demande des éclaircissements sur ce que signifie « réseau collaboratif » ; 4°) il craint enfin l'éclatement de notre enseignement en « compétences » pour faciliter la « visibilité » de celles-ci. S'il peut en effet être utile de constater les « compétences transversales » acquises par les étudiants au gré de leurs études, il serait dangereux en revanche que cela débouche sur une « réversibilité » de la démarche, c'est-à-dire une situation où l'on chercherait à « enseigner par compétences » multiples plutôt que selon les logiques et la rigueur de chaque discipline, ce qui pourrait conduire à leur éclatement. Les savoirs ont leur cohérence, qui prime sur les « compétences transversales ».

- C. Goï répond qu'il ne s'agit pas d'opposer compétences et savoirs.

- H. Tison (dir. dép. angl.) demande pourquoi ce n'est pas le SUIO qui effectue ce travail.

- E. Gavaille se demande si on ne refait pas ici un travail déjà engagé il y a quelques années avec Christine Poirier et le SUIO, auquel nombre de documents ont déjà été transmis (au moment de la mise en place de « l'orientation active »). S'il y a une nouvelle étape, est-ce pour « flécher », redécouper certaines « compétences » à l'intérieur des disciplines ?

- C. Goï répond qu'il n'est pas simple de comprendre ce qui est utile, si l'on n'est pas à l'intérieur de la formation elle-même. L'objectif n'est pas du tout de « flécher » des enseignements.

- E. Gavaille demande des exemples de « compétences transversales ».

- C. Goï : par exemple un étudiant saura rédiger une note de synthèse, ou bien, au travers de travaux de lecture longue, pourra isoler tel ou tel élément qui témoignera de ses aptitudes à réaliser un audit, etc.

- E. Gavaille : Que l'on apprenne à rédiger et à synthétiser, dans une faculté de lettres et langues, n'est-ce pas une évidence ?

- C. Goï, S. Ferrara répondent que ça l'est peut-être pour nous enseignants, mais non à l'extérieur de l'université.

- F. Kohler (dir. dép. esp.) estime que le débat est biaisé, car les responsables de ces missions n'ont pas travaillé dans leur coin. S'exprime ici une crainte de voir dénaturer nos formations. Nous travaillons tous sur ce qu'on peut appeler globalement « le sens », mais il faut repenser ce que c'est que lire un texte, ne pas s'en tenir dans notre enseignement aux formes rigides de la dissertation ou du commentaire de texte.

- F. Toupin se déclare assez mal à l'aise avec certains points, notamment le problème de la redéfinition du métier d'E-C comme « acteur de la professionnalisation ». Elle rappelle que c'est la loi dite LRU qui a ajouté la mission d' « orientation et d'insertion professionnelle » aux missions traditionnelles de l'université. Donc, quand on parle de l'E-C, s'agit-il tacitement de faire évoluer les choses dans le sens de la LRU, ce qui représente un grand changement idéologique, ou bien est-ce une invitation à considérer ce que nous faisons selon une nouvelle optique ?

- C. Goï : les deux. Nous sommes devenus des « professionnels » de la recherche. La situation « sociale » des étudiants n'est plus la même et il faut s'y adapter.

- E. Athenot : ce problème a été évoqué pour les masters et que la commission ne voulait pas remettre les conclusions au Conseil si le risque de cette interprétation se voyait.

- Ph. Chardin soulève un point pédagogique sur la question de l'assiduité : autrefois, il y avait un grand laxisme ; aujourd'hui, on observe une dérive dans le sens inverse. Le problème du contrôle continu est que les E-C ont des services très lourds, alors qu'ils ont une double mission (enseignement et recherche) et que l'investissement en temps pour les corrections de devoirs est important. On ne peut pas multiplier les épreuves et devoirs.

- H. Tison n'est pas tout à fait d'accord avec P. Dubois sur la question de l'assiduité, mais pense qu'il y a une possibilité de choix et de souplesse. Par ailleurs, sur 12 semaines d'enseignement,

3 devoirs en CC prendraient ¼ des heures, ce qui est trop.

- E. Gavaille trouve qu'on fait de moins en moins d'enseignement et de plus en plus d'évaluation. Avant la semestrialisation (introduite par F. Bayrou, dès avant le LMD), on avait le temps d'approfondir, et de faire approfondir. Aujourd'hui, on a une impression de séquençage et de fragmentation : on en arrive à concevoir son enseignement à l'envers, en fonction de l'évaluation à venir.

- J. Ouvrard explique que c'est la règle pour avoir le statut d'étudiant-salarié qui est trop stricte, si bien que des étudiants arrêtent leurs études. Pour le CC, on pourrait envisager d'autres formes : oral, QCM,...

- B. Pouderon (dir. dép. grec) précise à l'intention des étudiants qu'il ne faut pas confondre exercices et évaluation, qui requiert du temps dans nos disciplines.

- P. Dubois estime qu'en plus de ces aspects techniques (manque de temps, fragmentation), il faut comprendre qu'on est à l'université et que le morcellement de l'entraînement en petits fragments, exercices, tests d'évaluation, etc. correspond plutôt à ce qui se fait au collège ou au lycée.

- J.-M. Fournier conclut : on est à un stade de réflexion, pas de propositions. Le but du travail entrepris n'est pas de forcer le Conseil à accepter tel ou tel point de vue. La question est de faire savoir à l'extérieur ce que nous faisons en L&L. Il ne faut pas laisser cela au SUIO, qui est moins compétent que nous-mêmes ne pouvons l'être dans cette présentation de nos formations : il faut que nous communiquions à *notre* manière car nous avons des spécificités à faire valoir. Il ne s'agit à aucun moment de faire évoluer nos enseignements dans le sens « des lois du marché ». C'est nous qui donnons les contenus et les mettons en forme : voilà le sens de ces nouvelles missions. J.-M. Fournier propose des bilans d'exercice tous les 6 mois.

- P. Dubois est heureux d'entendre J.-M. Fournier dire qu'il n'est pas question selon lui de modifier les enseignements en termes de simples compétences transversales, et ne regrette pas d'avoir soulevé la question.

4. Reprographie

- J.-M. Fournier explique que la politique d'impression de l'université est très coûteuse. Trop de travaux sont « externalisés ». Officiellement, le ratio est de presque une imprimante par enseignant.

S'engage alors une discussion animée sur cette question, car pour beaucoup de membres du Conseil, la réalité concrètement vécue à l'UFR L&L n'est pas du tout celle-là.

- E. Athenot explique que si l'on raisonne sur des moyennes globales au niveau de l'université, cela ne correspond pas à la réalité de notre UFR.

- V. Castellotti : des imprimantes répertoriées à l'inventaire ne fonctionnent plus, elles sont en réalité hors circuit, ce qui fausse les statistiques mises en avant.

- J.-M. Fournier explique que les contrats de maintenance, l'achat de cartouches d'encre et de papier, etc. augmentent les coûts. L'étude réalisée par Frank Estay (vice-prés. aux TIC, chef de projet « Université Numérique en Région Centre ») porte sur l'ensemble. Le C.A. a étudié ses propositions, d'où l'adoption d'un plan de reprographie pour toute l'université. Il y a désormais un nouveau contrat : contrat de LOCATION de machines de reprographie auprès d'un prestataire de service (Xerox). On disposera de points centraux d'impression (dont les lieux sont à définir : dans les secrétariats ou les couloirs, etc.). On pourra envoyer l'impression depuis les ordinateurs de bureau, le document sera crypté et imprimé grâce à la « carte Atout'centre » personnelle de l'enseignant. Les départements et équipes de recherche peuvent avoir une T4 (petite imprimante minimale, 150€/semestre) , à condition d'en faire la demande. Quant aux anciens matériels, ils seront utilisés jusqu'à épuisement des consommables, puis supprimés. Les machines qui se

trouvent dans les départements sont uniquement pour l'administration. Toute la reproduction pédagogique a lieu au service de reprographie (coût : 2 cts seulement).

- C. Terrile note que les départements d'italien et d'allemand perdent leur imprimante. Le secrétariat n'est pas toujours ouvert. Il y a également le problème de l'éloignement (du bureau jusqu'au point d'impression du document). De plus, le budget préparé par le département dont elle est directrice sera faux car il inclut un contrat d'entretien qui coûte 1 200 € (sur 5 000€).

- J.-M. Fournier répond que l'imprimante du département d'italien est purement pédagogique. Si pratiquement il faut dans les bureaux une ou deux petites T4, c'est envisageable. Pour préparer les budgets, la direction de l'UFR n'était pas non plus au courant de cette récente mesure. Il faut faire une prévision budgétaire avec les éléments que l'on peut avoir, en suivant les dépenses.

- E. Athenot pense qu'il y a une confusion : on n'utilise pas l'imprimante pour les cours, mais pour le travail (préparation, etc...), et on garde les tirages en nombre pour la reprographie.

- V. Castellotti pense que les coûts énoncés seront supérieurs aux dépenses actuelles.

- Véronique Raffaitin (antenne financière de l'UFR) explique que les T2 (1 820€) remplacent les anciens Toshiba des secrétariats. On enverra aux membres du Conseil la feuille des tarifs.

- Monique Hemery (élue Biatoss, secr. espagnol) a constaté que la fonction « couleur » n'était pas disponible, pas plus que la fonction « impression à partir d'une clé USB » ; lorsqu'elle en a demandé la raison, elle s'est entendu répondre que c'était en application d'une consigne officielle de l'université.

5. Affaires financières

J.-M. Fournier explique que le budget 2012 est à peu près le même que l'an dernier (dotation attribuée : 310 000€). La prévision de recettes est restée équivalente pour l'an prochain, sauf qu'on est désormais astreint à l'obligation de garder une « réserve de précaution » de 3%. L'Etat peut (ou non) donner l'autorisation d'utiliser cette réserve. La proposition présente des chiffres arrondis. Pour LEA et Sodilang figuraient des heures de cours qui sont désormais imputables sur le budget de l'UFR. Dans le compte d'heures complémentaires, ce qui concerne le DU ou les étudiants Erasmus sera intégré dans le budget de l'UFR. Ne resteront donc que les budgets de fonctionnement des départements, sans l'enseignement.

J.-M. Fournier rapporte les propositions de la Commission Recherche : aide « d'équilibre » aux manifestations recherche de 500€ (quelle que soit leur nature — colloque ou journée d'étude), contribution pour les jurys de thèse qui font venir un E-C étranger (aide forfaitaire de 500€) sur une base de confiance. Certaines manifestations exceptionnelles peuvent demander une aide supérieure. L'enveloppe globale pour cette « Aide à la Recherche » est de 20 000€.

Secteur du service audiovisuel : autour de 5 000€.

« Projets UFR » : on affiche la somme de 23 481€ et on fera un bilan en fin d'année ; pour le moment, c'est une ligne programmatique sur le budget.

Centre de Ressources en Langues : la somme est restée la même ; elle représente essentiellement le salaire des moniteurs faisant fonctionner le CRL.

Présentation à part des recettes mais en rappelant qu'elles ont des contraintes d'affectation.

J.-M. Fournier précise en conclusion qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et non d'un engagement. Il y aura des ajustements possibles voire souhaitables à faire dans l'année.

- F. Toupin s'étonne de la somme très importante affectée au poste « frais de réception » (6 500€, qui s'ajoutent aux 3 500€ de « frais de déplacement»). V. Raffaitin explique qu'il s'agit uniquement d'une opération technique d'affectation de sommes d'argent, et J.-M. Fournier ajoute qu'il est peu probable qu'on arrive effectivement à 10 000€ de dépenses sur ces seuls deux postes. F. Toupin répond que c'est souhaitable en effet et qu'on s'en assurera le moment venu.

- V. Castellotti s'interroge sur l'absence de critères concernant les départements / filières, comme il y en avait les années précédentes. C'est la raison pour laquelle elle indique s'abstenir.
- Lolita Hubert (Unef) précise que les élus étudiants votent contre ce budget pour dénoncer le trop faible engagement financier, à l'échelle nationale, de l'État en faveur des universités.

6. Motion sur le CUEFEE proposée par les élus de la liste H&C

Lors du précédent Conseil, Sylvie Humbert-Mougin avait expliqué la situation au CUEFEE, mais l'heure tardive ne permettait pas d'élaborer une motion de soutien. En vue de ce Conseil du 10 novembre a donc été envoyée aux membres du Conseil une proposition rédigée par les élus H&C, et dont J.-M. Fournier salue la qualité. Elle est adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

Les membres du conseil de l'UFR Lettres et Langues s'inquiètent des problèmes survenus récemment au CUEFEE (Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Étudiants Étrangers).

Les personnels contractuels y connaissent en effet une importante détérioration de leurs conditions de travail, puisque leur service est depuis la rentrée 2011 calculé en heures TP et non plus en heures TD. D'autre part, certains de ces enseignants contractuels n'ont pas bénéficié de la transformation de leur CDD en CDI, à laquelle leur ancienneté leur permettait pourtant d'accéder.

Le CUEFEE, autrefois intégré dans la composante Lettres et Langues, reste très lié à l'UFR Lettres & Langues sur le plan administratif et pédagogique, même s'il est désormais un centre autonome.

Les membres du Conseil tiennent à exprimer leur solidarité avec leurs collègues du CUEFEE. Ils dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail, et plus largement la précarisation croissante et le manque de personnels titulaires au sein de ce centre.

7. Le Conseil se clôt sur l'annonce d'une séance supplémentaire début décembre, afin d'examiner et de déterminer les UE libres qui seront proposées par notre UFR au 2^e semestre.

Enfin, J.-M. Fournier annonce que le 1^{er} sous-sol (qui est actuellement un parking) va être réaménagé, pour permettre notamment l'ouverture de salles de cours, de locaux d'archivage et d'une salle « fitness ».

Les élus de la liste Humanités et Collégialité